

Call Sprinter Open End sur Natural Gas (Henry Hub) Future

Termsheet (Final Terms)

Désignation ASPS

Warrant avec Knock-Out (2200)

Contact

+41 58 283 78 88

www.derinet.com

Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les investisseurs supportent le risque de crédit de l'Emetteur

Description du produit

Avec les Call Sprinter Warrants, l'investisseur mise sur la hausse des cours du Sous-Jacent. Ils permettent à l'investisseur de participer plus que proportionnellement (en fonction du levier) à l'évolution du cours d'un Sous-Jacent. Par conséquent, ces produits peuvent donc être utilisés à des fins de spéculation ou pour la couverture des risques. Les Sprinter Warrants se caractérisent par une Barrière Knock-Out qui est identique au Prix d'Exercice. Ces Sprinter Warrants n'ont pas une échéance prédéterminée (open end), mais ils peuvent être exercés à partir du Premier Jour d'Exercice (option américaine). Si le prix du Sous-Jacent atteint ou dépasse à la baisse ça barrière pendant la Période d'Observation (Evénement Knock-Out), les Call Sprinter Warrants expirent immédiatement sans valeur. S'aucun Evénement Knock-Out n'a eu lieu, en cas d'exercice (ou en cas de résiliation par l'émetteur), après cinq Jours Ouvrables Bancaires l'investisseur reçoit un Montant de Remboursement correspondant au montant par lequel, à la Date d'Echéance, le Cours d'Evaluation Déterminant est supérieur au Prix d'Exercice - en tenant compte du Ratio.

Informations sur le Produit

Emetteur	Bank Vontobel AG, Zurich (Moody's Counterparty Risk Assessment A2 (cr))	
Lead Manager	Bank Vontobel AG, Zurich	
Agent payeur et Agent de calcul	Bank Vontobel AG, Zurich	
Catégorie de Produit ASPS	Warrant avec Knock-Out (2200), voir également www.sspa-association.ch	
Sous-Jacent	Natural Gas (Henry Hub) Future (plus de détails sur le Sous-Jacent, voir plus bas)	
Sous-Jacent au Fixing Initial	Natural Gas (Henry Hub) Future Feb 2018 (Bloomberg Ticker: NGG8 Comdty)	
	Prix de Référence Spot	USD 3.007
	Prix d'Exercice	USD 2.688
	Barrière Knock-Out	USD 2.688
	Ratio	1 : 1
Prix d'Emission	CHF 0.33	
Type d'Option	Knock-Out Call	
Type de Règlement	Paiement en espèces	
Observation du Niveau Knock-Out	Chaque jour de négoce sur la Bourse de Référence du Sous-Jacent à partir de la Date du Fixing Initial (include)	
Fixing Initial	03 janvier 2018	
Date de Paiement	10 janvier 2018	
Premier jour d'exercice	09 janvier 2018	
Date d'évaluation	La date d'évaluation est le jour auquel les Sprinters Open End sont (a) exercés par leur détenteur conformément aux conditions qui les régissent, ou (b) résiliés par l'Emetteur, sachant que la survenance d'un Evénement knock-out prévaut sur l'exercice des Sprinter Open End par le détenteur ou la résiliation par l'Emetteur.	
Date de Remboursement	Le montant du remboursement sera versé cinq jours ouvrables bancaires après la date d'évaluation.	

Durée de vie	Open End
Effet de levier au fixing initial	8.87
Spread de financement au fixing initial	4.00%
Spread de financement maximal	5.00%
Mois de roll-over	sont janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre,
Arrondi du prix d'exercice	0.001
Arrondi de la Barrière Knock-Out	0.001
Monnaie de Référence	CHF; l'émission, le négoce et le remboursement s'effectuent dans la Monnaie de référence
ISIN / Numéro de valeur / Symbole	CH0389716546 / 38971654 / ONGAWV
Droit d'exercice / Montant du remboursement	L'investisseur a le droit d'exercer son Sprinter Open End dès le Premier jour d'exercice conformément aux conditions en vigueur et sous réserve de la survenance d'un Événement Knock-Out le jour considéré et les jours ouvrables bancaires suivants, ou de demander le Montant de remboursement équivalent. Le programme d'émission contient les informations détaillées relatives aux modalités d'exercice.
Période d'exercice / Notification d'exercice	La notification d'exercice doit parvenir à l'Agent d'exercice avant 11:00 (heure suisse) Pour les demandes d'exercice reçues ultérieurement ou après la détermination du prix d'évaluation pertinent sur la Bourse de référence, le jour d'exercice est le jour ouvrable bancaire suivant.
Agent d'exercice	Adresse Bank Vontobel AG attn. Corporate Actions Gotthardstrasse 43 8022 Zurich Téléphone +41 (0)58 283 74 90 Fax +41 (0)58 283 51 60
Droit de résiliation de l'émetteur	L'Émetteur est autorisé à résilier les Sprinter Open End non exercés chaque jour ouvrable bancaire, mais au plus tôt trois mois après la Date de paiement.
Événement knock-out	Un événement knock-out survient si, à n'importe quel moment pendant les heures de négoce du Sous-jacent à la Bourse de référence ou auprès de l'agent de calcul (observation continue), le cours du Sous-jacent des Sprinters Warrants Open End est égal ou inférieur au Niveau actuel du knock-out. Dans ce cas, les Sprinter Open End expirent immédiatement sans valeur.
Montant du remboursement	Pour chaque Call-Sprinter Open End exercé ou résilié, le montant suivant est remboursé à l'investisseur dans la devise de référence: $\max(0; (\text{prix au fixing final} - \text{prix d'exercice actuel}) / \text{Ratio}) * \text{FX}$ où: FX représentant le taux de change interbancaire de la devise du sous-jacent dans la devise de référence. La valeur qui résulte du calcul du montant du remboursement est commercialement arrondie à deux décimales inférieures ou supérieures.
Prix au fixing final	Le prix au fixing final correspond au cours d'évaluation déterminant le jour de l'évaluation si (a) le détenteur exerce les Sprinters Open End ou (b) l'émetteur utilise son droit de résiliation.
Cours d'évaluation déterminant	Prix de règlement déterminé sur la Bourse de référence
Prix d'exercice actuel	L'agent de calcul ajuste le prix d'exercice actuel du Call-Sprinter Open End à la fin de chaque jour d'ajustement selon la formule suivante: $FL_n = FL_a + \frac{FS \cdot FL_a \cdot n}{360}$ sachant que: FL_n : prix d'exercice après l'ajustement = prix d'exercice actuel. FL_a : prix d'exercice avant l'ajustement. FS : spread de financement actuel. n : nombre de jours civils entre le jour d'ajustement actuel (exclu) et le prochain jour d'ajustement (inclus). Le résultat du calcul est arrondi au prochain multiple déterminé par l'arrondi du niveau du prix d'exercice.
Niveau knock-out actuel	Correspond au prix d'exercice actuel
Jour d'ajustement	Chaque jour du lundi au vendredi après la date du fixing initial
Sous-jacent actuel	De la date du fixing initial au premier jour de roll-over du sous-jacent en vigueur au fixing initial. Ce sous-jacent arrive à échéance le premier jour de roll-over et est remplacé par le sous-jacent arrivant à échéance le mois de roll-over le plus proche sur la Bourse de référence. A chaque date de roll-over suivante, le sous-jacent actuel est remplacé par le sous-jacent qui arrive à échéance sur la Bourse de référence le mois de roll-over le plus proche.
Date de roll-over	La date de roll-over est fixée à la libre appréciation de l'agent de calcul durant une période de dix jours de négoce avant le dernier jour de négoce ("last trading day") du sous-jacent actuel sur le marché à terme. Si le premier jour de notification ("first notice day") du sous-jacent actuel se

situé avant le dernier jour de négoce sur la Bourse de référence, la période de fixation de la date de roll-over commence dix jours de négoce avant le premier jour de notification et se termine le dernier jour de négoce du sous-jacent actuel.

Prix d'exercice actuel après le roll-over

Le prix d'exercice actuel est en outre ajusté à chaque date de roll-over. L'ajustement a lieu immédiatement après l'ajustement du prix d'exercice actuel défini plus haut et est effectué selon la formule suivante:

$$FL_{ns} = FL_n - RORP_a + RORP_n$$

sachant que:

FL_{ns}: prix d'exercice actuel après le roll-over

FL_n: prix d'exercice actuel avant le roll-over

RORP_a: prix de référence du roll-over pour le sous-jacent actuel avant le roll-over

RORP_n: prix de référence du roll-over pour le sous-jacent actuel après le roll-over

Prix de référence du roll-over

Le prix de référence de roll-over est déterminé en toute équité à chaque Date de roll-over par l'Agent de calcul sur la base des prix du Sous-jacent actuel publiés et négociés sur la Bourse de référence datant de moins d'une heure avant (y compris pendant) la détermination du prix de règlement officiel du Sous-jacent actuel.

Spread de financement actuel

A chaque Date d'ajustement, le Spread de financement est déterminé de manière appropriée par l'Agent de calcul dans une fourchette comprise entre zéro et le Spread de financement maximal.

Informations Supplémentaires

Taille d'émission	50'000'000 Sprinter Open Ends, la taille peut être augmentée
Titres	Les produits structurés sont émis sous la forme de droits-valeurs non matérialisés. Pas de titres, pas d'impression.
Dépositaire	SIX SIS AG
Clearing / Settlement	SIX SIS AG, Euroclear Brussels, Clearstream (Luxembourg)
Droit applicable / For	Droit Suisse / Zurich 1, Suisse
Publication de communiqués et ajustements	Tous les communiqués relatifs aux produits à l'attention des investisseurs ainsi que les ajustements des conditions des produits (p. ex. suite à des corporate actions) sont publiés dans la rubrique «Historique produit» du produit correspondant sur www.derinet.com . Concernant les produits cotés à la SIX Swiss Exchange, les communiqués sont également publiés sur www.six-swiss-exchange.com conformément aux directives applicables.
Résiliation anticipée	Possible uniquement pour des raisons fiscales ou autres raisons exceptionnelles, ainsi qu'en cas d'aucune position ouverte (comme décrit plus en détail dans le programme d'émission).
Marché secondaire	Le négoce sur le marché secondaire est garanti pendant toute la durée de vie du produit. Les cours journaliers indicatifs de ce produit sont disponibles sur www.derinet.com .
Cotation	Sera demandée auprès de la SIX Swiss Exchange (segment principal).
Investissement minimum	1 Sprinter Open End
Quantité d'exercice minimum	1 Sprinter Open End ou un multiple de cette quantité
Quantité de négoce minimum	1 Sprinter Open End
Surveillance	Bank Vontobel AG est soumise en tant que banque à une surveillance prudentielle individuelle par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Traitement fiscal en Suisse

Impôt sur le revenu	Les bénéfices générés par ce produit ne sont pas soumis à l'impôt fédéral direct.
Impôt anticipé	Pas soumis à un impôt anticipé
Frais d'émission	Pas de frais d'émission
Droit de timbre de négociation	Les transactions sur le marché secondaire ne sont pas soumises au droit de timbre de négociation suisse.
Informations générales	<p>Les transactions et les paiements relatifs à ce produit peuvent être soumis à d'autres taxes (étrangères), impôts et/ou retenues à la source, notamment une retenue à la source conformément à l'article 871 (m) du Code des Impôts Fédéral des Etats-Unis. Tous les paiements au titre de ce produit seront effectués après la déduction des taxes et retenues à la source.</p> <p>L'imposition mentionnée est un résumé non exhaustif du traitement fiscal en vigueur pour les investisseurs privés domiciliés en Suisse et ne fait pas foi.</p> <p>Les conditions spécifiques afférentes aux investisseurs ne sont toutefois pas prises en compte. On retiendra que la législation fiscale suisse et/ou étrangère ainsi que la pratique déterminante de l'administration fiscale suisse et/ou étrangère peuvent être modifiées à tout moment. En outre, de nouvelles obligations en matière d'impôts ou de taxes peuvent être prévues (éventuellement avec un effet rétroactif).</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'adresser à leur conseiller fiscal personnel pour évaluer les conséquences fiscales de l'achat, de la détention, de la vente ou du remboursement de ce produit, notamment dans le cadre d'une juridiction étrangère.</p>

Description du sous-jacent

Natural Gas (Henry Hub) Future

Les NYMEX Division Natural Gas Futures (New York Mercantile Exchange Division Natural Gas Futures) sont des contrats à terme standardisés liquides sur le gaz naturel «Henry Hub Natural» dont le prix est déterminé par la reprise de la quantité à livrer au «Henry Hub», hub gazier situé à Erath, dans l'Etat de Louisiane, où se rencontrent plusieurs grands pipelines de gaz transaméricains. Avec le Nearest NYMEX Division Natural Gas Future, ce produit repose pendant toute sa durée sur le NYMEX Division Natural Gas Future présentant la date d'exécution ou d'échéance la plus proche. Par conséquent, l'agent payeur et de calcul devra régulièrement procéder en tout équité à des roll-overs durant la période de placement du produit à des moments déterminés, en «toute équité» signifiant que l'agent payeur et de calcul se basera sur les usages du marché en vigueur dans la mesure du possible. A l'occasion de ces roll-overs, un NYMEX Division Natural Gas Future actuel est chaque fois remplacé par un nouveau NYMEX Division Natural Gas Future présentant des spécifications de contrat semblables ou identiques jusqu'à l'échéance future (p. ex. date d'exécution ou d'échéance). Du fait de ces roll-overs permanents sous la forme susmentionnée, le sous-jacent du produit est généralement le NYMEX Division Natural Gas Future qui présente la liquidité la plus élevée.

Désignation et type:	Natural Gas (Henry Hub) Future
Identification:	ISIN XD0002745517 / Bloomberg <NG1 Comdty>
Bourse de référence:	NYMEX (CME Globex)
Performance:	Consultable sur www.cmegroup.com
Spécifications du contrat:	Consultable sur www.cmegroup.com

Perspectives de gain et de perte

Les Call Sprinter Open End Warrants permettent de profiter, avec un effet de levier, de l'évolution positive du sous-jacent. Le potentiel de gain est en principe illimité.

En raison de l'effet de levier, les fluctuations de cours du sous-jacent peuvent influencer la valeur du produit de façon plus que proportionnelle. Le gain potentiel correspond à la différence positive entre le prix de vente ou de remboursement et le prix d'achat ou d'émission payé. A la date d'exercice déterminante, le montant du règlement dépend de la différence positive entre le cours d'évaluation du sous-jacent et le prix d'exercice. Les Call Sprinter Open End Warrants n'engendrent pas de revenus réguliers. Ils perdent en principe de la valeur lorsque le cours du sous-jacent n'augmente pas.

Les Sprinter Open End Warrants n'ont pas de durée de vie prédéterminée, mais ils expirent immédiatement sans valeur dès lors que la barrière knock-out est touchée. Le niveau knock-out actuel est identique au prix d'exercice actuel. Le prix d'exercice est ajusté chaque jour de bourse et dépend, entre autres, du prix d'exercice précédent et du spread de financement. A cet égard, le spread de financement correspond au coût de financement de l'émetteur par rapport au taux d'intérêt de dépôt. Le risque relatif à un investissement dans les Sprinter Open End est non seulement lié à l'effet de levier, mais également au risque de survenance d'un événement knock-out, qui est nettement plus élevé que dans le cas d'un investissement direct dans le sous-jacent. Compte tenu de l'ajustement du prix d'exercice chaque jour de bourse, un événement knock-out peut survenir même lorsque le cours du sous-jacent reste inchangé et ainsi entraîner une expiration sans valeur.

Principaux risques pour les investisseurs

Risque de devise

Si le ou les sous-jacents(s) est/sont libellé(s) dans une autre devise que la devise de référence du produit, les investisseurs doivent retenir, d'une part, que ces sous-jacents peuvent comporter des risques en raison des fluctuations de change, et d'autre part, que le risque de perte ne dépend pas uniquement de l'évolution des sous-jacents, mais est également lié à l'évolution défavorable de l'autre/des autres devise(s). Ceci n'est pas valable pour les produits dotés d'une protection contre le risque de change (structure Quanto).

Risques de marché

L'évolution des valeurs mobilières sur le marché dépend en particulier de la tendance suivie par les marchés des capitaux, qui sont eux-mêmes influencés par la situation générale de l'économie mondiale ainsi que les conditions cadres politiques et économiques en vigueur dans les pays concernés (risque de marché). Les facteurs modifiant les prix du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des matières premières ou les volatilités peuvent avoir un impact négatif sur l'évaluation du sous-jacent ou du produit structuré. En outre, il existe le risque que des dysfonctionnements du marché (interruptions du négoce ou des bourses, suspension du négoce) ou d'autres événements non prévisibles surviennent pendant la durée du placement ou à l'échéance des produits structurés au niveau des sous-jacents les concernant et/ou des bourses ou des marchés auxquels ils appartiennent. De tels événements peuvent avoir une influence sur la date du remboursement et/ou la valeur des produits structurés.

En cas de restrictions de commercialisation, de sanctions et de situations similaires et aux fins du calcul de la valeur du produit structuré, l'émetteur est en droit de prendre en compte, à sa discrétion, les sous-jacents concernés à la dernière valeur négociée ou à une juste valeur qu'il a déterminée librement, voire de les considérer comme sans valeur, et/ou d'interrompre la fixation du prix du produit structuré ou de liquider ce dernier de manière anticipée.

Risques liés au marché secondaire

L'émetteur ou le lead manager prévoient de maintenir régulièrement des cours d'achat et de vente dans des conditions de marché normales. Toutefois, ni l'émetteur ni le lead manager ne sont tenus d'offrir des cours d'achat et de vente aux investisseurs pour des volumes déterminés d'ordres ou de titres. Il n'existe aucune garantie quant à une liquidité donnée ou un spread donné (i.e. l'écart entre les prix d'achat et de vente), de sorte que les investisseurs n'ont pas l'assurance de pouvoir acheter ou vendre les produits structurés à un moment donné ou à un cours donné.

Risque d'émetteur

La valeur des produits structurés peut non seulement dépendre de l'évolution du sous-jacent, mais également de la solvabilité de l'émetteur qui peut évoluer pendant la durée du produit structuré. L'investisseur est exposé au risque de défaut de l'émetteur. De plus amples informations sur la notation de Bank Vontobel AG sont disponibles dans le programme d'émission.

Restrictions de vente

U.S.A., U.S. Persons, UK, DIFC/Dubai

Espace Économique Européen (EEE): Il est demandé aux investisseurs d'observer les restrictions de vente en vigueur: étant donné que ni le présent termsheet ni le programme d'émission ne satisfont aux exigences de la directive européenne sur les prospectus, des règlements d'exécution et des mesures nationales de transposition, les valeurs mobilières concernées ne peuvent faire l'objet d'une offre publique au sein de l'Espace économique européen (EEE) tant qu'aucun prospectus correspondant n'a été rédigé et approuvé par l'autorité de contrôle, sauf si: (a) l'offre s'adresse exclusivement à des investisseurs qualifiés, (b) l'offre s'adresse à moins de 150 investisseurs au total dans chaque Etat de l'EEE, (c) le montant minimum d'investissement s'élève à EUR 100.000 par investisseur ou la valeur nominale minimum des valeurs mobilières s'élève à EUR 100.000, ou (d) le prix de vente de l'ensemble des valeurs mobilières proposées est inférieur à EUR 100.000.

Autres informations concernant les risques et les restrictions de vente

Veuillez prendre connaissance des autres restrictions de vente et facteurs de risques détaillés dans le programme d'émission.

Mentions légales

Documentation relative aux produits

Seuls les termsheets publiés sur www.derinet.com avec les communiqués et les ajustements y relatifs font foi.

La version originale de ce termsheet est rédigée en langue allemande; les versions en langue étrangère sont des traductions qui ne font pas foi. L'émetteur et/ou Bank Vontobel AG est habilité en tout temps à corriger les fautes de frappe, de calcul ou les erreurs manifestes contenues dans le présent termsheet, à procéder aux modifications rédactionnelles nécessaires ou à modifier/compléter les dispositions contradictoires ou lacunaires sans l'accord préalable des investisseurs.

Le «Termsheet (Final Terms)», qui est en général rédigée lors du fixing initial, contient un résumé des principales conditions définitives et informations et constitue les «Final Terms» conformément à l'art. 21 du Règlement complémentaire de cotation des instruments dérivés de la SIX Swiss Exchange. Avec le programme d'émission du 01 juin 2014, enregistré auprès de la SIX Swiss Exchange (le «programme d'émission»), les "Final Terms" constituent le prospectus de cotation complet au sens du Règlement de cotation. En cas de divergences entre le présent termsheet et le programme d'émission, les dispositions des "Final Terms" priment.

Pour les produits structurés non cotés à la SIX Swiss Exchange, le termsheet (Final Terms) constitue le prospectus simplifié définitif au sens de l'art. 5 de la loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC). En complément à ce qui précède (à l'exception des dispositions déterminantes pour une cotation), les investisseurs sont priés de se référer au programme d'émission, notamment aux mentions de risques détaillées qu'il contient, aux "General Terms and Conditions" et aux descriptions de catégories de produits correspondantes.

Tous les documents peuvent être commandés gratuitement pendant toute la durée de vie du produit structuré auprès de Bank Vontobel AG, Financial Products Documentation, Bleicherweg 21, 8002 Zurich (téléphone: +41 58 283 78 88) et peuvent en outre être téléchargés sur le site Internet www.derinet.com. Vontobel décline expressément toute responsabilité pour les publications sur d'autres plateformes Internet.

Autres indications

Cette présentation et les indications qu'elle contient ne constituent pas une recommandation du sous-jacent cité; elles n'ont qu'un but informatif et ne représentent ni une offre, ni une invitation à faire une offre ou une recommandation en vue de l'achat de produits financiers. Toutes les indications sont fournies sans garantie. Elles ne sauraient dispenser d'un conseil indispensable avant d'effectuer toute opération portant sur des produits dérivés. Seul l'investisseur qui connaît tous les risques que comporte l'opération envisagée, et qui est en mesure, économiquement parlant, d'assumer les pertes qui pourraient en résulter, devrait envisager la réalisation de telles opérations. Nous vous renvoyons en outre à la brochure «Risques particuliers dans le commerce de titres» que vous pouvez commander auprès de notre institut. Dans le cadre de l'émission et/ou de la distribution de produits structurés, les sociétés du Groupe Vontobel peuvent indemniser directement ou indirectement des tiers pour des montants variables (voir «Indicateurs de frais» pour plus de détails). Ces provisions sont escomptées dans le prix d'émission. Sur demande, votre organisme de distribution vous fournira de plus amples informations à ce sujet. Pour toute question relative à nos produits, nous nous tenons à votre disposition les jours ouvrables bancaires de 08h00 à 17h00 au numéro de téléphone +41 58 283 78 88. Veuillez noter que toutes les conversations sur cette ligne sont enregistrées. Lors de votre appel, nous considérons que vous acceptez cette procédure.

Modifications significatives depuis le dernier rapport annuel

Sous réserve des indications fournies dans le présent termsheet et le programme d'émission, aucune modification significative n'est intervenue au niveau de la situation patrimoniale ou financière de l'émetteur/du garant depuis la date de référence ou la clôture du dernier rapport annuel ou du rapport intermédiaire de l'émetteur ou, le cas échéant, du garant.

Responsabilité relative au prospectus de cotation

Bank Vontobel AG est responsable du contenu du prospectus de cotation et déclare présentement que, à sa connaissance, les indications fournies sont exactes et qu'aucune information importante n'a été omise.

Votre conseiller/-ère clientèle se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bank Vontobel AG
Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zürich
Telephone +41 58 283 71 11
Internet: <http://www.derinet.com>

Banque Vontobel SA
Rue du Rhône 31, CH-1204 Genève
Téléphone +41 58 283 26 26
www.derinet.com